Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGER/SDRICI/2020-398** **29/06/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Éléments d'organisation et de méthode pour la mise en place opérationnelle du Plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » 2020 – 2024 (EPA2), à l'échelle régional et locale

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements d'enseignement techniques agricoles Fédérations de l'enseignement agricole privé

Résumé : La présente instruction s'inscrit dans le cadre du plan « Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie » (EPA2) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle vise à favoriser la coordination globale et l'articulation entre les niveaux national, régional et local, tout en laissant la place à des espaces de collaboration et proposition adaptés au contexte ou à la thématique abordée. Elle présente également une boîte à outils et méthodes pour accompagner la mise en œuvre au niveau local et régional, mobilisable et adaptable en fonction des situations et des trajectoires.

Textes de référence :CIRCULAIRE DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020 - Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie

Plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » 2020 – 2024 (EPA2)

Eléments d'organisation et méthode pour la mise en place opérationnelle d'EPA2

Préambule :

Cette note de service précise certains éléments d'organisation et de méthode pour la mise en œuvre opérationnelle du plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie » (EPA2).

Elle vise à favoriser la coordination globale et l'articulation entre les niveaux national, régional et local, tout en laissant la place à des espaces de collaboration et proposition adaptés au contexte ou à la thématique abordée. Elle présente également une boîte à outils et méthodes pour accompagner la mise en œuvre au niveau local et régional, mobilisable et adaptable en fonction des situations et des trajectoires.

Les ressources méthodologiques mentionnées dans la présente instruction sont disponibles sur le site https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa

1- Le suivi des actions au niveau national

Dans le cadre de la coordination opérationnelle au niveau national (prévue à la circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020), un suivi en mode « projet » du plan est mis en place en identifiant nominativement, sur chacune des actions, un « acteur référent » (dit « coordinateur de tâche ») appartenant à un des réseaux d'encadrement (DNA, Réso'them, EDD, Chargés de missions en DRAAF, inspection, etc). Son rôle est d'élaborer et/ou suivre la méthodologie d'approche nécessaire à l'action, organiser la mise en travail des équipes impliquées, suivre et rendre compte au commanditaire identifié au niveau de la DGER. Ces acteurs référents s'appuient sur des contributeurs-acteurs, relevant du niveau national (réseaux d'encadrement), régional (chargés de missions ADT-ADEI ou Politiques éducatives) et/ou local (équipes de direction des Etablissements).

Pour chaque action, un programme de travail identifie des jalons, afin de rendre compte aux instances nationales.

Cette organisation est consultable auprès des chargés de missions ADT-ADEI et du bureau BDAPI chargé de la coordination générale à la DGER.

2- Rôle de la DRAAF/DAAF : coordination, pilotage et suivi du Programme Régional Enseigner à Produire Autrement - PREPA

Elaboration des PREPA :

Pour élaborer et animer leur PREPA, les DRAAF/DAAF s'appuient sur leur(s) chargé(s) de mission ADT-ADEI, en associant les chargés de mission EDD et innovation pédagogique en SRFD.

Une animation inter-DRAAF entre ces chargés de missions permet de partager les bonnes pratiques.

Les DRAAF/DAAF peuvent mettre en place un réseau interservices au sein de la DRAAF/DAAF afin :

- d'assurer une bonne articulation et des synergies entre d'une part la déclinaison et les moyens du PREPA et d'autre part les autres politiques ministérielles (Ecophyto, AB, PNA, etc.),
- d'identifier les dispositifs d'aide publique/État (PNA, Casdar, Feader, Feder, …), sur lesquels le PREPA pourrait s'appuyer. Les partenaires financeurs territoriaux (Agence de l'Eau, Conseil Régional…) seront sollicités quand leurs objectifs sont en adéquation avec ceux du PREPA.

Au sein des SRFD-SFD, le chargé ADT-ADEI est amené, selon les organisations, à assurer le lien avec les chargés de mission Politiques éducatives, DRTIC, DRIF, référent Agro-écologie, …, de manière à assurer la cohérence des 4 axes du Plan EPA2 au niveau régional.

Les SRFD-SFD organisent des échanges itératifs avec les établissements pour l'élaboration du PREPA. Ils assurent une collecte et une synthèse des analyses réalisées par les établissements et leur apportent une lecture régionale des enjeux, afin de faciliter l'émergence d'un PREPA qui rende lisible l'engagement de l'enseignement agricole au niveau régional dans le plan EPA2 et qui favorise des dynamiques collectives.

Afin de faciliter la synthèse et la lisibilité au niveau national, une trame de présentation des PREPA est définie et figure en annexe 1.

3- Rôle des établissements de l'enseignement agricole : acteurs des transitions par la mise en place du Programme Local Enseigner à Produire Autrement

Elaboration des PLEPA

Le PLEPA constitue un élément essentiel du plan EPA2.

Son élaboration est explicitement prévue sur l'action 2.1 du plan, qui vise à l'instauration d'une démarche globale d'établissement. Un parcours est à construire pour chaque établissement, en prenant en compte les dynamiques territoriales et nationales et l'action 3.1 qui concerne plus particulièrement l'exploitation et/ou l'atelier technologique de l'établissement ou d'un partenaire territorial.

Le PLEPA est une construction collective impliquant l'ensemble des membres de la communauté éducative et les apprenants. L'identification d'enjeux mobilisant différents axes de façon systémique est encouragée, ce qui n'exclue pas d'avoir des actions spécifiques à chaque axe.

Le PLEPA est une annexe au projet d'établissement (PE). Lorsque ce dernier est revu dans un établissement, le PLEPA s'y intègre explicitement.

Il sera présenté de préférence suivant la trame figurant sur le site indiqué, de façon à faciliter la synthèse au niveau régional.

Des ressources sont proposées sur https://chlorofil.fr/eapa/realiser-son-plepa pour élaborer le PLEPA comme :

- *Des outils pour réaliser un diagnostic et prioriser les actions* : La matrice AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) et la matrice "Eisenhower" sont expliquées dans de nombreux guides disponibles pour animer cette démarche.
- *Usage de tout ou partie de l'outil « Démarche globale DD/EDD d'établissement » :* L'outil a été créé et mobilisé dans l'enseignement agricole pour mettre en œuvre des démarches globales de développement durable. Cet outil part de 18 questions qui balaient les grands champs relatifs à la stratégie de l'établissement : pilotage et gouvernance / organisation

et fonctionnement de l'établissement / éducation, formation, métiers pratiqués dans l'établissement et ceux auxquels les jeunes sont formés / ancrage territorial.

- *Une entrée éducative (Ancrochage) selon trois outils complémentaires* : *La cible* qui permet de donner une vue globale des actions conduites – *L'arbre de l'ancrochage* qui est un outil d'auto-évaluation permettant une mise en dialogue en équipe - *Le métier à tisser* qui permet de passer au crible ce qui est travaillé dans un projet ou une action, pour l'enrichir et amplifier son potentiel, puis pour le mailler avec d'autres actions du dispositif de formation.
- *Outil « d'entretiens stratégiques », qui part de l'exploitation pour remonter vers des questions plus larges :* L'objectif est d'identifier deux ou trois chantiers qui seraient prioritaires dans la dynamique EPA 2 au sein des établissements, en partant des problèmes tels qu'ils se posent à celles et ceux qui travaillent au quotidien sur l'exploitation ou l'atelier technologique, avec l'ambition d'accroître leur efficience écologique, sanitaire, économique et sociale à travers une démarche de reconception. L'entretien est réalisé par un collectif d'enseignants et d'élèves auprès des DEA/DAT et/ou des porteurs de projets du plan EPA 2 (public ou privé). Les DRAAF/DAAF identifieront les établissements à privilégier pour un accompagnement ad hoc par réso-them et/ou un établissement d'appui.
- *Outils de diagnostic de l'exploitation et de l'atelier* : Plusieurs outils de diagnostic « système » sont disponibles et pour certains, déjà mis en œuvre dans les établissements. La DGER préconise IDEA4 (ou à défaut IDEA 3), la certification HVE 3 pour les exploitations, la démarche RSE pour les ateliers technologiques. PERFEA est une option dans certaines régions. Ces méthodes permettent d'établir un état des lieux afin de travailler à l'amélioration continue en transition agro-écologique dans les exploitations et ateliers technologiques. Un Vademécum de ces méthodes est disponible sur Chlorofil à la rubrique indiquée. L'usage de ces méthodes contribue à alimenter certains indicateurs de résultats attendus (annexe 2 de la circulaire du 30 janvier 2020).

L'Instance locale pour le pilotage du PLEPA

Les équipes de direction veilleront à co-organiser l'animation du projet et à impulser une dynamique collective impliquant : référents EPA, enseignants, salariés des exploitations /ateliers, personnels administratifs et de service, partenaires du territoire (le cas échéant), écoencadrants, écoresponsables et apprenants.

Les établissements choisiront l'instance de pilotage la plus appropriée : Conseil d'Administration, le CEF (Conseil d'éducation et de Formation) ou un COPIL local EPA.

Le PLEPA doit être validé en conseil d'administration (CA) d'établissement et transmis pour visa au SRFD-SFD pour juin 2021.

4 – L'appui aux établissements

Par les chargés de mission du niveau régional :

Le chargé ADT-ADEI du SRFD-SFD et/ou le chargé de mission Politiques éducatives pourra être sollicité pour accompagner les équipes de direction à l'intégration des enjeux régionaux dans l'élaboration des projets d'établissement ou PLEPA.

En lien avec le niveau régional, par les Etablissements nationaux d'appui :

Les équipes des établissements peuvent bénéficier d'un appui dans le cadre du Dispositif National d'Appui, de la part de l'Institut Agro (Rennes et Florac), d'Agrosup Dijon, de l'Ensfea de Toulouse ou de la Bergerie Nationale de Rambouillet. Chacune de ces structures a développé des champs d'expertise sur les contenus et les démarches qu'ils peuvent mobiliser

au service des établissements dans le cadre de différents dispositifs nationaux ou régionaux. Pour en savoir plus, voir le document sur https://frama.link/ENA-EPA.

Par les réseaux thématiques :

Les réseaux thématiques de la DGER sont mobilisables pour venir en appui méthodologique sur des projets dans leur champ thématique. Pour en savoir plus, voir le document sur : https://adt.educagri.fr/reseaux.html

Par des moyens nationaux de la DGER :

Les établissements peuvent également bénéficier de dispositifs tels les référents EPA2 ou des tiers-temps, chefs de projet et de partenariat, selon les modalités établies par la DGER.

5 - Des indicateurs de suivi et d'évaluation

Les établissements de l'enseignement technique communiquent à la Direction Régionale un point annuel sur la mise en œuvre de leur plan EPA2 sur la base d'un addendum ou instruction complémentaire qui leur sera communiqué ultérieurement.

Les bases de données ALEXIA et ELENA sont en cours de révision pour permettre de faciliter l'enregistrement et le suivi des indicateurs des axes 3 et 4.

En cas de difficulté pour l'application de ces recommandations, vous pouvez contacter votre DRAAF-SRFD ou la D.G.E.R : Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales / Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation - dar.dger@agriculture.gouv.fr

Isabelle Chmitelin

Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Annexe 1 : Eléments de méthode pour le PREPA

ANNEXE 1 :

PROPOSITION D'ELEMENTS DE METHODE POUR LE

PROGRAMME REGIONAL ENSEIGNER à PRODUIRE AUTREMENT

1er Temps :

En préambule, les DRAAF SRFD pourront, pour aider les établissements à travailler collectivement, proposer :

- Une synthèse de la situation agricole, agro-alimentaire et environnementale au niveau régional;
- Une synthèse des spécificités régionales dans la déclinaison des plans ministériels, telle que définie, avec les partenaires, par les services des DRAAF / DAAF ;
- Une cartographie de l'appareil de formation régionale agricole en précisant les champs de compétence des établissements et des exploitations ou ateliers.

2éme Temps :

De manière itérative avec les PLEPA, les DRAAF définiront un Programme Régional Enseigner à Produire Autrement (PREPA), dessinant les orientations pour relever les défis de l'enseignement agricole pour les transitions et l'agro-écologie.

- Une présentation de l'organisation de cette dynamique de transition au niveau régional (gouvernance régionale et articulation avec les instances régionale, composition du collectif de travail, calendrier des travaux, liens avec les partenaires)
- Un point Zéro partant de ce qui a déjà été fait sur les établissements sur ces 4 axes
- Le bilan des orientations stratégiques des établissements autour des 4 axes,
- Le projet stratégique régional, constitué des actions à mettre en œuvre en synergie avec les 4 axes du plan
- Un document chiffré évolutif qui reprendra les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions liées au plan de la note de service EPA2 (des indicateurs pertinents au niveau régional peuvent être ajoutés),
- Spécifiquement pour l'axe 3, le document d'approche diagnostique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, (ferme pédagogique régionale)
- Une carte heuristique/cartographie des orientations des établissements dans le contexte régional.

Les DRAAF–SRFD choisiront l'instance la mieux appropriée pour s'assurer d'un pilotage régional efficient de leur programme EPA2. Les DRAAF-SRFD suivront les indicateurs nationaux et les adapteront en fonction du contexte régional et ses enjeux.

Les DRAAF SRFD veilleront à encourager des démarches globales et collectives des établissements au service des transitions (mixité de centres et d'équipes, de compétences), et favoriser le développement de partenariats sur les territoires : collectifs innovants, recherche, groupes 30 000 ou GIEE sur les transitions écologiques, agro-écologiques.

Les DRAAF-SRFD veilleront à la valorisation auprès des partenaires des actions mises en œuvre par les établissements en déclinaison des orientations définies par le programme régional. Pour exemple : réalisation de journées régionales, départementales permettant de valoriser les actions agro-écologiques des collectifs et des réseaux, mais aussi des projets des apprenants.